



Mercredi 21 septembre 2011

Temps forts du 29/08/2011 au 16/09/2011 – Nr. 102

6 septembre: Momčilo Perisic condamné à 27 ans de prison

La Chambre de première instance I du TPIY a déclaré Momčilo Perišić coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre perpétrés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, et l'a condamné à 27 ans d'emprisonnement.

Momčilo Perišić, qui était le plus haut officier de l'Armée yougoslave et le chef de l'état-major général de l'Armée yougoslave du 26 août 1993 au 24 novembre 1998, a été déclaré coupable pour avoir aidé et encouragé le meurtre, l'assassinat, les actes inhumains, les persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses, et les attaques contre des civils commis à Sarajevo et à Srebrenica. Momčilo Perišić a également été déclaré coupable pour ne pas avoir puni ses subordonnés responsables des meurtres, attaques contre des civils et atteintes à l'intégrité de la personne commis lors du bombardement à la roquette qui avait visé Zagreb les 2 et 3 mai 1995. Il a été acquitté des chefs d'accusation le mettant en cause pour avoir aidé et encouragé l'extermination en tant que crime contre l'humanité à Srebrenica et a également été acquitté des chefs d'accusation qui le mettaient en cause, en tant que supérieur hiérarchique, pour les crimes perpétrés à Sarajevo et à Srebrenica.

Ce Jugement est le premier rendu par le Tribunal dans une affaire mettant en cause un haut responsable de la République fédérale de Yougoslavie pour des crimes commis en Bosnie-Herzégovine.

Le texte intégral du jugement (en anglais) ainsi que son résumé et le communiqué de presse afférent, sont disponibles sur le site Internet du Tribunal: <http://www.icty.org/case/perisic/4#tjug>

18 septembre: le TPIY accueille un nombre record de visiteurs lors de la Journée internationale de La Haye

Le TPIY a accueilli plus de 750 personnes lors de la quatrième «*Journée internationale*», organisée le 18 septembre 2011 par la municipalité de La Haye. Ce nombre record de visiteurs, plus de deux fois supérieur à celui de 2010, illustre le vif intérêt que les travaux du TPIY continuent à susciter auprès du grand public.

S'exprimant au sujet de la Journée internationale, le Greffier, John Hocking, a déclaré: «*le TPIY apprécie l'occasion qui lui est donnée de présenter ses travaux et ses réalisations au public, à l'heure où son mandat touche à sa fin*». «*Je suis très heureux que tant de visiteurs aient profité de cette journée portes ouvertes pour venir au Tribunal et s'informer de son mandat et de son fonctionnement*», a-t-il ajouté.

Pour la première fois de l'histoire du TPIY, des membres du public ont pu entrer dans une salle d'audience, grâce à une visite guidée organisée par des fonctionnaires du Tribunal. Les visiteurs ont pu s'asseoir aux places occupées par les juges, les membres du Bureau du Procureur et les conseils de la défense, tout en suivant des présentations sur le fonctionnement des salles d'audience. Une exposition et un film ont présenté le Tribunal aux visiteurs, qui ont également bénéficié d'un aperçu plus personnalisé des activités de base du TPIY en posant des questions au Juge Alphons Orie et au Procureur Serge Brammertz. Des fonctionnaires étaient présents pour rencontrer les visiteurs, répondre à leurs questions et présenter les travaux et les réalisations du Tribunal. Les présentations générales et les visites de salle d'audience se sont tenues tout au long de la journée.

Le TPIY a également accueilli des visiteurs au stand qu'il tenait au Salon international, organisé le même jour au centre de conférences World Forum. Le Salon a permis aux organisations internationales et aux ONG ayant leur siège à La Haye de présenter leurs activités à quelque 2 500 visiteurs et de répondre à leurs questions.

8 septembre

Libération anticipée d'Ivica Rajić

La décision rendue par le Président Robinson, accueillant la demande de libération anticipée d'Ivica Rajić, a été rendue publique le 8 septembre.

Le 26 octobre 2005, Ivica Rajić, ancien commandant de l'Armée croate de Bosnie, a plaidé coupable de quatre chefs d'accusation d'infractions graves aux Conventions de Genève se rapportant à l'attaque lancée en octobre 1993 contre le village de Stupni Do, en Bosnie centrale, près de la ville de Vareš. Ivica Rajić commandait cette attaque, au cours de laquelle 31 civils musulmans de Bosnie — y compris des femmes et des enfants — ont été tués, et le village a été détruit. Ivica Rajić a été condamné à 12 ans d'emprisonnement le 8 mai 2006, la période qu'il avait passée en détention provisoire depuis le 5 avril 2003 devant être déduite de la durée totale de la peine. Le 13 avril 2007, Ivica Rajić a été transféré en Espagne pour y purger le reste de sa peine.

Dans sa décision relative à la libération d'Ivica Rajić, le Président relève que, malgré la gravité des crimes dont il a été reconnu coupable, « *la durée de la peine exécutée par Ivica Rajić, la volonté de réinsertion sociale dont il a fait preuve et le fait qu'il a coopéré avec le Procureur comme il en avait convenu dans son accord sur le plaidoyer militant en faveur de sa libération anticipée* ».

Le texte intégral de la [décision du Président](#) est disponible (en anglais), sur le site Internet du Tribunal.

12 septembre

Le Procureur en visite à Belgrade

Les 12 et 13 septembre, le Procureur du TPIY, Serge Brammertz, s'est rendu à Belgrade pour une visite de travail, la première depuis les arrestations récentes de Ratko Mladić et Goran Hadžić. Au cours de sa mission, le Procureur a évoqué les avancées positives que ces événements récents représentent pour le Tribunal, ainsi que la question de la coopération, actuelle et à venir, entre son Bureau et les autorités de Serbie

Le Procureur a rencontré le Président Boris Tadić, le Ministre Rasim Ljajić, le procureur chargé de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, Vladimir Vukčević, et des membres du Groupe d'intervention chargé de retrouver les fugitifs et de les arrêter. Il a également rencontré des membres des services chargés des opérations sur le terrain ayant pris part à ces arrestations, et a salué leur contribution, qui s'est avérée essentielle pour appréhender les accusés.

Serge Brammertz a déclaré que la Serbie s'était pleinement acquittée de l'une de ses obligations fondamentales vis-à-vis du Tribunal. Un important chapitre de la coopération avec le Tribunal vient ainsi de se conclure. Le Procureur a cependant souligné qu'il convenait de déterminer comment Ratko Mladić et Goran Hadžić étaient parvenus à se soustraire à la justice pendant si longtemps et les autorités serbes ont indiqué qu'elles continueraient à enquêter à ce sujet.

Le Procureur a également déclaré qu'il était nécessaire que la Serbie continue à coopérer avec le Tribunal, dans le cadre des procès en cours et dans les procédures d'appel, notamment pour que le TPIY puissent obtenir la communication de documents, l'accès aux archives et la comparution de témoins.

Enfin, le Procureur a exhorté la Serbie et les pays de la région à apporter leur soutien aux poursuites engagées, sur le plan national, contre les auteurs présumés de crimes de guerre. Le Bureau du Procureur continuera à encourager ces poursuites, en partageant son savoir-faire et son expérience avec les pays de la région.

13 septembre**Le TPIY remet des comptes rendus d'audience jugés prioritaires à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie**

Le Tribunal a récemment remis environ 1 700 pages de comptes rendus d'audience en bosniaque/croate/serbe aux autorités judiciaires de Bosnie-Herzégovine et de Serbie qui en avaient demandé la communication en priorité en raison de l'intérêt que ces comptes rendus d'audience présentent pour des enquêtes et poursuites en cours dans des affaires de crimes de guerre.

La communication de ces comptes rendus d'audience porte à 18 000 le nombre total de pages remises par le Tribunal afin de répondre à des besoins prioritaires exprimés par les autorités de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie. Il s'agit des derniers comptes rendus jugés prioritaires remis dans le cadre du projet « *Justice pour les crimes de guerre* », qui vise à permettre aux praticiens du droit de la région de consulter plus facilement les dépositions des témoins entendus par le Tribunal. Outre les 18 000 pages déjà fournies, le TPIY continue à communiquer les comptes rendus des audiences dans les affaires que les acteurs principaux de la région estiment de la plus haute importance. Avant que le projet ne prenne fin en octobre 2011, 60 000 pages de comptes rendus d'audience du TPIY seront disponibles dans les langues de la région.

« Je suis très heureux que le projet "Justice pour les crimes de guerre" nous ait permis de fournir à nos collègues de la région des comptes rendus d'audience du Tribunal transcrits dans leurs langues », a déclaré John Hocking, le Greffier du TPIY. « Cette partie du projet a été déterminante pour que les documents du Tribunal soient plus accessibles aux praticiens du droit et au grand public en général. Elle sera sans aucun doute d'une grande utilité pour la poursuite des crimes de guerre dans toute l'ex-Yougoslavie. »

Soulignant l'intérêt que présentent ces comptes rendus d'audiences, le Procureur serbe chargé des crimes de guerre, Vladimir Vukčević, a déclaré : *« Les comptes rendus d'audience du Tribunal permettent à notre parquet de disposer d'informations, de témoins et d'éléments de preuves nouveaux pouvant être utiles pour les enquêtes et poursuites que nous menons dans des affaires de crimes de guerre en Serbie. La communication de ces comptes rendus constitue un exemple de la coopération directe qui s'est instaurée entre le Tribunal et les instances judiciaires nationales dans le domaine de la poursuite des crimes de guerre sur le plan national. Le fruit des travaux du Tribunal, à l'instar de ces comptes rendus d'audience, continuera d'être d'une grande aide pour nos institutions judiciaires. »*

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

16 septembre**Shfqet Kabashi reconnu coupable d'outrage au Tribunal**

Le 26 août 2011, Shfqet Kabashi a plaidé coupable des chefs d'accusation retenus contre lui pour avoir délibérément et sciemment entravé le cours de la justice en refusant, à deux reprises en juin et en novembre 2007, de répondre à des questions qui lui avaient été posées alors qu'il témoignait dans l'affaire *Ramush Haradinaj et consorts*. La Chambre de première instance a accueilli son plaidoyer de culpabilité et l'a déclaré coupable, le 31 août 2011.

« En persistant à refuser de témoigner, M. Kabashi a privé la Chambre de première instance saisie de l'affaire Haradinaj et consorts d'éléments de preuve importants pour établir la vérité », a déclaré aujourd'hui le Juge Alphons Orié, Président de la Chambre, lors du prononcé du jugement portant condamnation.

Dans son jugement portant condamnation, la Chambre de première instance a conclu que les raisons mises en avant par l'équipe de Défense pour justifier le refus de répondre à des questions restaient vagues et ne pouvaient pas être prises en considération.

La Chambre de première instance a tenu compte, à titre de circonstance atténuante, de la situation familiale de Shefqet Kabashi et du fait que, selon des certificats médicaux, il souffre de troubles de stress post-traumatique s'aggravant en milieu carcéral.

Bien que la Chambre de première instance ait estimé que les excuses formulées par Shefqet Kabashi, ainsi que son plaidoyer de culpabilité, étaient sincères, elle n'a accordé qu'un crédit limité à l'expression de ses remords, dans la mesure où il a refusé pendant plus de quatre ans de répondre devant le Tribunal des accusations portées contre lui.

Shefqet Kabashi a été inculpé le 5 juin 2007 et les accusations portées contre lui ont été modifiées le 18 février 2008. Les autorités néerlandaises l'ont arrêté le 17 août 2011 et placé sous la garde du Tribunal le lendemain. Sa comparution initiale devant le juge qui présidait à la Chambre de première instance a eu lieu le 19 août 2011.

Le texte intégral du résumé du jugement est à présent disponible sur le site Internet du Tribunal à partir du [lien suivant](#)

Le Programme de sensibilisation du Tribunal bénéficie du soutien du Gouvernement de Finlande

Le Programme de sensibilisation du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a récemment annoncé que le Gouvernement de Finlande lui avait fait un don généreux destiné à soutenir ses efforts dans le domaine de l'éducation en ex-Yougoslavie. Ce soutien lui permettra de mettre en place une série de présentations qui seront données à des élèves et étudiants de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Serbie et du Kosovo, pendant l'année scolaire et universitaire 2011-2012.

La partie du projet destinée aux lycées comprendra une série de présentations multimédias données par des représentants du Tribunal sur les principales difficultés que le TPIY rencontre dans chacun des pays concernés. Les lycéens auront la possibilité d'approfondir leurs connaissances et d'avoir un échange de vues sur les travaux et les réalisations du Tribunal ainsi que sur sa contribution à l'établissement des faits et à l'instauration d'une justice d'après-guerre dans la région. Les lycéens débattront également de l'importance de la justice pénale pour la reconstruction de leurs sociétés après les conflits.

S'agissant de la partie du projet consacrée aux universités, les experts juridiques du Tribunal donneront une série de conférences sur des sujets particuliers, dans des facultés de droit et de criminologie. Les étudiants bénéficieront ainsi d'une occasion unique d'obtenir des informations de première main sur des questions complexes et souvent mal comprises concernant le système de justice internationale et son évolution, et d'en débattre avec des praticiens du droit.

Ce nouveau projet s'inspire du succès qui a couronné les activités organisées par le Programme de sensibilisation au profit des jeunes. Dans le cadre de présentations données dans plus de 50 lycées du Kosovo pendant les années scolaires 2006–2007, 2008–2009 et 2010–2011, plus de 2 000 lycéens ont pu s'informer sur les travaux du Tribunal. En outre, les juges et les experts juridiques du TPIY ont donné ces dernières années une série de conférences et de vidéoconférences à l'intention d'étudiants de la région. Le nouveau projet permettra de poursuivre de manière plus intensive les efforts réalisés jusqu'à présent, tant sur le plan géographique que dans le domaine des questions traitées.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES : 21 septembre – 7 octobre

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

MERCREDI 21 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:30 – 11:00	Đorđević	Conférence de mise en état
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić & Župljanin	Procès
JEUDI 22 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić & Župljanin	Procès
VENDREDI 23 SEPTEMBRE	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić & Župljanin	Procès
LUNDI 26 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Haradinaj et consorts	Procès
MARDI 27 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Haradinaj et consorts	Procès
		14:15 – 19:00	Karadžić	Procès
MERCREDI 28 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Haradinaj et consorts	Procès
		14:15 – 19:00	Karadžić	Procès
JEUDI 29 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Haradinaj et consorts	Procès
		14:15 – 19:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	15:30 – 17:00	Gotovina & Markač	
VENDREDI 30 SEPTEMBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Haradinaj et consorts	Procès
		14:15 – 19:00	Karadžić	Procès
LUNDI 3 OCTOBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 – 19:00	Haradinaj et consorts	Procès
MARDI 4 OCTOBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 – 19:00	Haradinaj et consorts	Procès
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić & Simatović	Procès
MERCREDI 5 OCTOBRE	Salle d'audience III	11:00 – 13:00	Popović et consorts	Conférence de mise en état
	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Karadžić	Procès
		14:15 – 19:00	Haradinaj et consorts	Procès
JEUDI 6 OCTOBRE	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	14:30 – 16:00	Mladić	Conférence de mise en état
VENDREDI 7 OCTOBRE	Salle d'audience I	09:00 – 13:45	Haradinaj et consorts	Procès

FAITS ET CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire *Tadić*), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles : 13 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

- 126** Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
- 36** Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
- 35** Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 16 sont en appel, 17 sont en procès en première instance et deux sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.
- 33** 33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE»

a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie. <http://www.icty.org/sections/CooperationLocale/RenforcementEscapacitsnationales>

- 50 000** Nombre total de pages de comptes rendus d'audience du TPIY transcrites en B/C/S jusqu'à présent.
- 16 500** Nombre total de pages de comptes rendus d'audience remises aux instances judiciaires locales entre octobre 2010 et août 2011.
- 18 000** Nombre total de pages accessibles au public dans la Base de données judiciaires du TPIY
- 150** Nombre total de praticiens du droit des instances judiciaires régionales ayant à ce jour suivi une formation visant à renforcer leur capacité à rechercher et identifier des informations et des documents publics dont dispose le Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section PIU. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org